



Et si les absents n'avaient pas tort ?

Complément à l'article paru dans *E&M* n° 36

● Gilbert Longhi

On trouvera ici des fragments du texte originel (publié dans la revue E&M 36) et qui renvoient à des notes de bas de page indiquant les sites de référence. Afin d'en faciliter la lecture, on trouvera ci-dessous reportés les fragments de texte, assortis des notes de bas de page ne figurant pas dans l'édition sur papier.

p. 28, premier paragraphe :

Aucune définition officielle du décrochage n'est fixée par l'Éducation nationale¹.

[...]

Cependant, régulièrement, divers observateurs calculent le nombre de décrocheurs. Ainsi, dès 1992, le ministère recensait quarante-cinq mille élèves qui interrompaient leur

¹ Cf. Académie de Caen www.etab.ac-caen.fr/preventiondudcrochage (10 mai 2006).

scolarité² annuellement sans achever le cursus engagé.

[...]

À la fin des années quatre-vingt-dix, des chercheurs de l'INRP annonçaient que le décrochage touchait 8 % des jeunes français d'une classe d'âge, soit près de soixante mille jeunes par an³.

p. 28, second paragraphe :

Une enquête auprès des chefs d'établissement du second degré a montré que 0,8 % des élèves sont des absentéistes lourds totalisant entre douze et quarante demi-journées d'absence durant un trimestre, ce qui ne constitue pas un décrochage absolu, mais une participation se situant entre 44 % à 79 % de la durée officielle des cours. Si les chiffres des abandons et de l'absentéisme restent ambigus, c'est sans doute parce que les hiérarques de l'Éducation nationale n'ont aucun intérêt à donner la juste mesure d'un phénomène⁴ qui met en cause les performances du système éducatif dont ils ont la responsabilité.

p. 29, première colonne, second paragraphe :

En 2004, la mission générale d'insertion de l'académie de Versailles identifiait quatre causes principales de décrochage⁵. La première tenait aux origines sociales des élèves, majoritairement issus des fractions les plus démunies des milieux populaires⁶. La deuxième était nosocomiale et découlait des carences propres de l'école : mauvaise orientation⁷, affectations autoritaires, programmes inadaptés, dysfonctionnements d'un établissement, anonymat, mauvaises relations avec les professeurs... La troisième cause dépendait le l'élève lui-même : troubles de l'adolescence ; incapacité d'assumer les contraintes ou agissements inadaptés faisant peser sur lui des risques de sanctions et l'acculant parfois à un décrochage d'anticipation pour éviter une exclusion⁸. Enfin, des causes cognitives et culturelles étaient notables, notamment lorsque le langage de l'école reste incompréhensible pour certains élèves, à telle enseigne qu'ils perdent l'envie d'apprendre et se ferment à toute transmission des connaissances⁹.

p. 29, seconde colonne, second paragraphe :

Ensuite, l'action pédagogique : les Québécois¹⁰ opposent au décrochage la persévérance scolaire ; en France, cette tendance consiste à regrouper les décrocheurs dans divers

² Revue Éducation & Formations n°57. Ministère de l'Éducation (2000).

www.education.gouv.fr/stateval/revuef57.htm#a2

³ Cf. les travaux de Sylvain Broccolichi Institut national de la recherche pédagogique.

L'AEF dépêche n°16570 du 26 mars 2001. <http://www.l-aef>

⁴ www.cariforef-pdl.org/getPage.asp?id=168 Collectif La Bouture. Lyon, Chronique sociale, 1998 (11 mai 2006)

⁵ Académie de Versailles. www.ac-versailles.fr/pedagogi/rvp/decrochage/causes.htm (25 octobre 2005).

⁶ Cf. note précédente.

⁷ www.ac-caen.fr/fr/pedagogie2/pdf/Divers/mgiannexe1bis.doc (11 mai 2006).

⁸ www.inrp.fr/Acces/Biennale/5iennale/COntrib/291.htm (11 mai 2006).

⁹ Sur le décrochage cognitif. http://cisad.adc.education.fr/descolarisation/documents/Bautier_Terrail.pdf (novembre 2002).

¹⁰ Table des partenaires pour la persévérance scolaire à Montréal. 28 avril 2005.

<http://www.perseverancescolairemonreal.qc.ca/<<:français/archive.html>. (28 juillet 2005).

dispositifs palliatifs¹¹ (classes-relais, stages des missions générales d’insertion, dispositif d’initiation aux métiers par alternance). Enfin, le décrochage est l’objet d’une approche clinique : la psychologie, la pédiatrie et la pédopsychiatrie en ont fait un nouvel objet de pratiques et de recherches.

Gilbert LONGHI

Chercheur associé en sciences de l’éducation à l’université de Paris X,
président de l’observatoire déontologique de l’enseignement.



¹¹ Rapport. Ministère délégué à la famille. Janvier 2003. « Les manquements à l’obligation scolaire ». http://www.famille.gouv.fr/doss_pr/ob_scol/rapport.pdf